

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

Des questions sur le salaire, les horaires ou les conditions de travail?
Nous connaissons l'hôtellerie et la restauration. Contactez-nous.
Nous vous conseillons et nous nous engageons pour vous!

VOTRE SECRÉTARIAT RÉGIONAL

www.syna.ch/gastronomie



GAGNEZ-VOUS ASSEZ?

Salaires minimums convention collective de travail 2019

	par mois	par heure*
Sans apprentissage professionnel	Fr. 3 470.–	Fr. 23.32
Avec formation Progresso réussie	Fr. 3 675.–	Fr. 24.70
Avec attestation fédérale	Fr. 3 785.–	Fr. 25.46
Avec certificat fédéral de capacité	Fr. 4 195.–	Fr. 28.19
Avec certificat fédéral de capacité et six jours de formation continue spécifique à la profession	Fr. 4 295.–	Fr. 28.87
Avec examen professionnel	Fr. 4 910.–	Fr. 33.–

Le salaire minimum peut être réduit de 8 pour cent pendant une période d'initiation définie contractuellement. Après le temps d'essai, vous avez droit à un 13^e salaire, à partir du premier jour de travail.

*Semaine de 42h, y c. vacances, jours fériés et 13^e salaire